



FRANCOIS SAUVADET  
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)

Paris, mardi 14 février 2012  
N° 098

## **Adoption à la quasi-unanimité à l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à la lutte contre la précarité et les discriminations dans la Fonction publique**

François SAUVADET, ministre de la Fonction publique, se félicite de l'adoption par 460 voix (contre 1) à l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

*« L'adoption de ce projet de loi par l'Assemblée nationale marque un pas supplémentaire vers l'inscription dans la Loi de la République des grands principes issus de l'accord conclu en mars dernier avec les organisations syndicales sur la lutte contre la précarité dans la Fonction publique. La transformation en CDI des CDD répondant à des besoins permanents du service public est une mesure concrète qui changera la vie de 100 000 de nos contractuels.*

*De plus, c'est l'une des premières fois au sein de l'Union Européenne qu'un pays imposera par la loi des mesures contraignantes progressives assorties de sanctions financières dans les flux de nominations des hauts fonctionnaires. Des quotas de 40% seront également instaurés pour assurer une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration des établissements publics administratifs, dans les commissions administratives paritaires, et dans les jurys de recrutement.*

*Grâce à l'adoption au cours des débats de ces nouvelles dispositions aussi ambitieuses qu'inédites, nous garantirons enfin un égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles dans les trois versants de la Fonction publique.*

*Plus de 10 ans après la circulaire JOSPIN qui n'avait donné aucun résultat, c'est donc une véritable révolution pour l'égalité professionnelle femmes-hommes et c'est un symbole de la modernisation de la Fonction publique, une Fonction publique qui, pour pleinement remplir ses missions, se doit d'être à l'image de la population qu'elle sert. », a déclaré François SAUVADET.*

Ce texte issu d'un accord entre six organisations syndicales sur huit, avait été adopté à la quasi-unanimité au Sénat le jeudi 26 janvier. Une Commission mixte paritaire se réunira ce jeudi 16 février, le vote des lectures de la CMP dans chaque chambre interviendra le 20 février au Sénat et le 1<sup>er</sup> mars à l'Assemblée nationale. La promulgation de la loi interviendra donc début mars.

### **Contacts presse :**

Cabinet du ministre : Gaëlle MISSONIER – 01 53 17 87 25

Etienne BODIN – 01 53 17 87 23